

FOCUS

Mai 2014

Genre et statistiques en Région de Bruxelles-Capitale

Roger Kalenga-Mpala

Les statistiques ventilées par sexe et les indicateurs de genre jouent un rôle essentiel dans les différentes phases du processus de décision politique. Produire ces statistiques en tenant compte de l'approche de genre et les rendre disponibles en nombre suffisant permet aux pouvoirs publics d'identifier correctement les problèmes d'inégalité entre les hommes et les femmes et de trouver, par conséquent, des solutions adéquates à ces problèmes. En mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté une ordonnance portant sur l'intégration de la dimension de genre dans ses grandes lignes politiques et s'appliquant également aux statistiques. Quelle situation peut-on dresser sur ces statistiques au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale ? Comment les appréhender ? Quelles sont les difficultés inhérentes à leur production ?

Introduction

Ce quatrième numéro du Focus de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) se concentre sur la question des statistiques de genre au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Après un bref rappel des concepts de base sur le genre et du cadre légal du « gender mainstreaming », cet article dresse, dans la perspective du genre, un état des lieux des statistiques ventilées par sexe concernant la Région de Bruxelles-Capitale. L'article aborde aussi, de manière générale, la problématique des statistiques de genre ainsi que les faiblesses et les biais pouvant être identifiés dans le processus de collecte et traitement de telles données.

Approche et concepts de genre

La notion biologique de « **sexe** » est différente de la notion socio-culturelle de « **genre** ». Le **sexe** se réfère aux différences biologiques entre l'homme et la femme, particulièrement à ce qui les distingue en termes de reproduction, de force physique, d'apparence, etc. Par contre, le terme de **genre** se rapporte aux différences socialement construites autour des hommes et des femmes et à la manière dont elles interagissent et déterminent les fonctions de chacun ^[1]. Cependant, les différences biologiques ne peuvent justifier les inégalités entre les sexes.



Définition du genre selon Joan Scott (1986)

Le genre est composé par « un ensemble de pratiques, de symboles, de représentations, de normes (juridiques, institutionnelles, doctrines, etc.), de valeurs (sociales, politiques, économiques) qui sont élaborées par les sociétés à partir de la différence sexuelle entre les hommes et les femmes. Auxquels s'ajoute la dimension psychologique (identité subjective et inconsciente).

Les femmes et les hommes ont souvent des besoins différents et spécifiques dans une société. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, il est important que ces besoins soient pris en compte. Adopter une **approche de genre** revient à exprimer une volonté de rendre concrète l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société. Dans cette optique, le **gender mainstreaming** constitue une stratégie consistant à atteindre l'égalité des sexes en intégrant l'approche de genre de manière transversale, systématique et préventive dans toutes les phases des politiques publiques (l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation), à tous les niveaux de l'organisation, dans tous les aspects d'un programme ainsi que dans toutes les thématiques faisant l'objet d'une préoccupation politique.



Définition du gender mainstreaming selon le Groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe (1998)

Le gender mainstreaming consiste en « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. »

La mise en œuvre du gender mainstreaming est un projet d'envergure. Elle nécessite certes l'engagement des responsables politiques et administratifs aux plus hauts niveaux, mais aussi le développement de **statistiques ventilées par sexe** et d'**indicateurs de genre**. Dans les différentes phases du processus de décision politique, les statistiques ventilées par sexe, les indicateurs de genre ainsi que les études sur les inégalités jouent un rôle essentiel.

Cadre légal : de la plate-forme de Pékin à l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale

La notion de genre dans les politiques publiques apparaît pour la première fois lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies en 1995 à Pékin en Chine. Les gouvernements des pays participants à cette conférence se sont engagés à faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour les femmes du monde entier. Un instrument international appelé « **La Plate-forme d'Action de Pékin** » est adopté afin de réaliser ces objectifs. Cette déclaration appelle à la suppression de toute discrimination envers les femmes afin d'aboutir à une réelle égalité entre les femmes et les hommes.



Douze domaines prioritaires d'intervention de la Plate-forme d'Action de Pékin (1995)

La persistance de la pauvreté des femmes, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et la santé, la violence à l'égard des femmes, les femmes et les conflits armés, les femmes et l'économie, les femmes et la prise de décisions, les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme, les droits fondamentaux des femmes, les femmes et les médias, les femmes et l'environnement, la petite fille.

Chaque domaine d'intervention contient des objectifs stratégiques et des recommandations concrètes à l'intention des acteurs nationaux et internationaux. Les matières statistiques constituent un des objectifs stratégiques du domaine d'intervention portant sur les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme. Cet objectif stratégique met l'accent sur la production et la diffusion des données et des informations ventilées par sexe aux fins d'évaluation et de planification.

Au niveau européen, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont développé plusieurs instruments spécifiques en matière d'égalité hommes - femmes et d'autonomisation des femmes, dont l'influence sur le contenu des législations et des politiques est considérable en Belgique. C'est dans ce contexte que la Belgique a adopté, au niveau fédéral, une loi « gender mainstreaming » le 12 janvier 2007. Cette loi s'applique évidemment aussi aux statistiques.



Article 4 de la loi fédérale gender mainstreaming du 12 janvier 2007

En vertu de l'article 4 de la loi gender mainstreaming, il est clairement stipulé que « les services publics fédéraux, le Ministère de la Défense, les services publics de programmation, les institutions publiques de sécurité sociale, les établissements scientifiques fédéraux et les organismes d'intérêt public veillent à ce que toutes les statistiques qu'ils produisent, collectent, et commandent dans leur domaine d'action soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis ».

Sur base de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant sur l'intégration de la dimension de genre dans ses grandes lignes politiques, la Région de Bruxelles-Capitale a également adopté une série d'objectifs de la quatrième Conférence mondiale de Pékin sur les femmes. La législation régionale cible concrètement les statistiques et les indicateurs de genre.



Article 4 de l'ordonnance de la Région Bruxelles-Capitale concernant le genre du 29 mars 2012

L'article 4 de l'ordonnance du 29 mars 2012 précise que « chaque ministre et secrétaire d'État veille, dans les domaines relevant de ses compétences, à ce que les statistiques que les services publics bruxellois et les organismes d'intérêt public bruxellois produisent, collectent, et commandent dans leur domaine d'action soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis si c'est pertinent ».

Collecte et traitement des données statistiques de genre

La situation respective des femmes et des hommes dans un domaine politique particulier peut s'appréhender sur base d'informations statistiques convenablement réparties selon le sexe.

Statistiques ventilées par sexe

La disponibilité de statistiques ventilées par sexe constitue une étape nécessaire du gender mainstreaming. Cette stratégie stipule que toutes les statistiques doivent être produites en prenant en considération la dimension de genre, les différences entre les sexes et les éventuelles inégalités dans la société. Ainsi, toutes les données statistiques concernant les individus et celles qui ne sont pas directement liées aux individus doivent être collectées, compilées et analysées en tenant compte de l'approche de genre ^[2].

La ventilation des statistiques par sexe est une opération simple, mais qui nécessite la présence préalable d'une variable distinguant les individus selon leur sexe dans les différentes sources de données qui sont utilisées pour produire des statistiques : les enquêtes et les sources administratives.

Pour les données collectées au niveau des individus, la ventilation par sexe ne pose pas de problème (tableau 01). Cependant, toutes les données ne se prêtent pas facilement à une distribution selon le sexe. Dans le cas de données qui ne sont pas récoltées au niveau de l'individu, lorsque par exemple l'unité statistique est le ménage ou l'entreprise, il est plus difficile voire impossible de répartir de manière univoque des statistiques par rapport à la caractéristique du sexe.

Par ailleurs, les statistiques ventilées par sexe ne donnent qu'une vue partielle de l'ensemble des différences entre les femmes et les hommes. Le croisement de ces statistiques avec d'autres caractéristiques notamment liées à l'âge, à la situation familiale, à l'origine ou la nationalité, au niveau d'études ou encore à d'autres dimensions plus spécifiques s'avère indispensable pour identifier correctement les inégalités pouvant exister entre les hommes et les femmes au sein de différents

01 Exemples de statistiques ventilées par sexe concernant la Région de Bruxelles-Capitale

	Femmes	Hommes
Population résidente de droit au 1er janvier 2013	592.975	561.660
Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en 2013	51.489	57.940
Population scolaire dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire en 2011-2012	116.280	120.262
Personnel du Service public régional de Bruxelles et des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale au 30 juin 2013	2.403	5.251
Nombre de personnes vivant dans un logement social des sociétés immobilières de service public au 31 décembre 2012	46.385	36.646
Salaires mensuels brut moyen des salariés employés à temps plein au mois d'octobre 2011 en euros	2.995	3.258

Sources : DGSIE (Registre national des personnes physiques), Actiris, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté flamande, Observatoire de l'emploi de la Fonction publique de la Région de Bruxelles-Capitale, SLRB, DGSIE (Enquête annuelle sur les salaires)

sous-groupes d'une population considérée. Dans la littérature, cette approche est libellée « approche genre plus » ou « approche intersectionnelle ».

Dans certaines situations, les inégalités ne peuvent se révéler qu'au niveau de tels sous-groupes distingués sur base de caractéristiques additionnelles, et restent masquées au niveau de la population totale. S'agissant par exemple des données sexuées sur les demandeurs d'emploi inoccupés dans la Région de Bruxelles-Capitale, le niveau d'études joue un rôle important (tableau 02). S'il n'existe pas de différences significatives entre les hommes et les femmes dans l'ensemble, les rapports sont différents dans les sous-groupes des plus diplômés et des moins diplômés. Lorsque l'on croise les données du personnel du Service public régional de Bruxelles et des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale par sexe avec le niveau administratif [3], qui est généralement lié au diplôme obtenu, on constate un léger écart en faveur des hommes au niveau A et des disparités importantes dans les autres niveaux administratifs. Les femmes sont majoritaires aux niveaux B et C tandis que les hommes sont très majoritaires aux niveaux D et E.

Statistiques de genre

Disposer de statistiques ventilées par sexe ne garantit pas que les concepts, les définitions et les méthodes utilisés pour les produire aient été conçus pour refléter les rôles et les relations entre les hommes et les femmes dans la société. La prise en compte de la dimension du genre lors de la collecte et du traitement des données s'avère indispensable afin de mettre correctement en évidence les différences existant entre les sexes dans un domaine donné. Il

est également important d'examiner si les types de données recueillies sont suffisants pour répondre aux questions fondamentales qui sont posées dans une perspective d'égalité des sexes. La prise en compte de ces éléments permet de qualifier les données de statistiques de genre. Dans ces dernières, il ne peut subsister de déformations ni de biais de genre liés à la collecte et à l'analyse des données.



Définition de statistiques de genre selon les Nations Unies (2005) [4]

« Les statistiques de genre sont des statistiques qui reflètent adéquatement les différences et les inégalités hommes-femmes dans tous les domaines de la vie. Produire des statistiques de genre nécessite de désagréger les données individuelles selon le sexe et d'autres caractéristiques pour révéler ces différences ou inégalités et de collecter des données relatives à des problèmes spécifiques qui affectent plus un sexe que l'autre ou qui sont liées à la relation de genre entre les hommes et les femmes. Les statistiques de genre permettent alors une évaluation systématique des problèmes de genre et des inégalités entre les hommes et les femmes. »

En pratique, les statistiques produites à partir des sources administratives sont censées contenir moins de biais de genre que les données issues des enquêtes statistiques. Concernant les statistiques d'enquêtes, le Groupe de travail « genre et statistiques » [5] du Conseil Supérieur de la Statistique attire l'attention, dans son rapport de 2012, sur trois éléments principaux qui peuvent négativement influencer la prise en compte correcte de la dimension de genre dans certaines enquêtes nationales réalisées en Belgique :

- Un grand nombre d'enquêtes auprès des ménages et des individus utilisent le Registre national des personnes physiques comme cadre d'échantillonnage. Les ménages inclus dans

02 Exemples de statistiques de genre croisées avec d'autres caractéristiques concernant la Région de Bruxelles-Capitale

Demandeurs d'emploi inoccupés par sexe et niveau d'études en 2013					
	Primaire + secondaire 1er degré et 2e degré	Secondaire 3e et 4e degré	Supérieur non universitaire	Universitaire	Autres études et apprentissage
Femmes	13.131	10.855	4.831	3.015	19.656
Hommes	16.436	10.331	4.256	2.640	24.278

Source : Actiris

Personnel du Service public régional de Bruxelles et des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale par sexe et niveau administratif au 30 juin 2013					
	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Niveau E
Femmes	798	522	687	272	124
Hommes	833	439	571	1.214	2.194

Source : Observatoire de l'emploi de la Fonction publique de la Région de Bruxelles-Capitale

l'échantillon d'une enquête sont identifiés à partir de la personne de référence indiquée pour chaque ménage dans ce Registre. Cette pratique peut occasionner des biais de genre si la personne de référence est amenée à répondre aux questions au nom de l'ensemble de son ménage [6]. Dans plusieurs enquêtes auprès des ménages traitant des matières liées notamment aux revenus et au travail, et s'appuyant sur le Registre national, on observe, en effet, une surreprésentation des hommes parmi les personnes de référence des ménages [7].

- L'utilisation de proxy [8] dans les enquêtes effectuées auprès des individus peut également induire des déformations dans les résultats lorsque les questions posées sont ouvertes.
- Le manque d'expertise nécessaire pour effectuer une analyse de genre de la méthodologie d'enquête, étant donné que la plupart des enquêtes nationales n'ont pas été conçues dans une perspective de genre.

L'application du gender mainstreaming aux statistiques constitue une grande opportunité pour adapter les instruments statistiques existants. C'est dans ce contexte que le Groupe de travail « genre et statistiques » s'apprête à formuler une série de recommandations en vue de prendre en compte la dimension de genre dans l'appareil statistique belge. L'intégration du genre dans les statistiques demande donc une attention particulière aux concepts de base utilisés et aux méthodes de collecte et de traitement des enquêtes afin de s'assurer que les questions d'égalité des sexes soient couvertes de manière adéquate.

Indicateurs de genre

Les statistiques, exprimées en valeurs absolues, sont parfois difficiles à utiliser et interpréter. Elles ne facilitent pas la comparaison correcte des situations

des hommes et des femmes. C'est pourquoi, les études et les analyses favorisent l'utilisation d'indicateurs. Les indicateurs permettent de se représenter une réalité socio-économique par une valeur relative. Ils présentent de nombreux avantages de mesure, de comparabilité et de lisibilité.

Les exemples d'indicateurs de genre du tableau 03 peuvent traduire des données complexes en des messages simples et clairs en rapport avec les accomplissements et les écarts en matière d'égalité des sexes dans des domaines différents. Ils permettent également de définir un objectif mesurable lors de la formulation et du suivi d'une politique. Enfin, ils peuvent contribuer à modérer les idées reçues en ce qui concerne les rôles attendus des femmes et des hommes dans la société. Excepté dans les thématiques liées à la population, au marché du travail et à l'éducation et la formation, il est à noter que peu de fournisseurs de statistiques calculent et publient des indicateurs de genre de manière systématique. Concernant le marché du travail, les indicateurs de genre font partie des objectifs européens de l'emploi afin d'éliminer ou de réduire les différences entre hommes et femmes en matière d'emploi et de salaires. Il en est de même pour le domaine de l'éducation.

Disponibilité des statistiques ventilées par sexe

Cette section présente brièvement quelques résultats relatifs à l'existence d'une ventilation par sexe dans les statistiques disponibles sur la Région de Bruxelles-Capitale. Ces statistiques sont succinctement analysées en fonction du degré de pertinence et des différences dans la réalisation de la ventilation par sexe. Le manque éventuel de visibilité des différences de sexe dans les statistiques bruxelloises est examiné et quelques éléments explicatifs sont fournis le

03 Exemples d'indicateurs de genre concernant la Région de Bruxelles-Capitale

	Femmes	Hommes
Proportion de la population étrangère dans la population totale au 1er janvier 2013	32,32 %	33,85 %
Espérance de vie à la naissance en 2012	82,24 ans	77,39 ans
Taux d'emploi chez les 15-64 ans en 2013	48,47 %	56,68 %
Pourcentage des 18 à 24 ans sans diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ni formation en 2013	17,70 %	19,40 %
Pourcentage des 30-34 ans qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en 2013	50,70 %	40,70 %
Taux de participation à l'apprentissage formel ou non-formel des 25 à 64 ans en 2011	39,21 %	45,30 %

Sources : DGSIE (Registre national des personnes physiques), DGSIE (Enquête sur les forces de travail) et DGSIE (Enquête sur l'éducation des adultes)

cas échéant. Enfin, des pistes d'amélioration sont avancées pour une meilleure prise en compte du genre dans la disponibilité et la publication des statistiques sur la Région de Bruxelles-Capitale.

État des lieux

Tout d'abord, précisons que toutes les statistiques ne peuvent pas et ne doivent pas être ventilées par sexe. Dans certains cas, la notion de sexe n'est pas pertinente. Dans ces cas, l'unité statistique considérée n'est souvent pas directement liée à l'individu. Il n'est alors ni possible, ni pertinent, de ventiler les données statistiques par sexe. Cette catégorie comprend notamment les statistiques sur la structure des ménages, la démographie des entreprises, les finances, les infrastructures publiques, les comptes et les perspectives économiques, l'occupation du sol, l'environnement et l'énergie, etc. À titre d'exemple, il n'est ni possible, ni pertinent de fournir une ventilation par sexe pour le nombre de kilomètres de voies cyclables sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

À l'inverse, de nombreuses données statistiques sont systématiquement ventilées par sexe aujourd'hui. Elles concernent essentiellement les thèmes relatifs à la population, au marché du travail et à la protection sociale. Ces statistiques sont produites au départ de bases de données administratives centralisées sur les personnes physiques. Celles-ci contiennent de manière systématique une variable relative au sexe, ce qui rend possible la ventilation des statistiques par sexe. Parmi ces grandes bases de données administratives, on trouve le Registre national des personnes physiques, qui fournit des informations exhaustives sur la population officiellement résidente, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la base de données salaires-carières de l'ONSS.

Entre ces deux catégories, il existe une série de statistiques qui devraient être ventilées par sexe dans le cadre du gender mainstreaming, mais dont la ventilation n'est par exemple disponible qu'au niveau global ou pas du tout. Les statistiques concernant les voyageurs en transport en commun ne sont pas disponibles par sexe à l'heure actuelle. Quant à l'enquête sur la formation continue menée auprès des entreprises, seul le pourcentage de salariés participant à des formations en interne ou en externe par sexe est rendu public. Les autres variables ne sont pas compilées en fonction du sexe. C'est évidemment ce groupe de statistiques qui doit faire, à l'avenir, l'objet d'efforts d'amélioration dans le cadre du gender mainstreaming. Le point suivant

identifie les causes à l'origine de cette absence partielle ou totale de ventilation par sexe.

Des causes diverses

Pour certaines statistiques, comme par exemple les revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et les dépenses moyennes par personne de l'enquête sur le budget des ménages, les statistiques ventilées par sexe ne sont pas disponibles car la collecte des données de base se réalise au niveau du ménage et leur individualisation en fonction du sexe est problématique sans information complémentaire. Par exemple, dans cette enquête sur le budget des ménages, vu que toutes les informations sont collectées au niveau du ménage, il n'est pas possible d'identifier ce qui est dépensé ou consommé par chacun des membres du ménage.

Pour d'autres statistiques, c'est l'absence de la variable liée au sexe dans certaines bases de données administratives qui empêche la ventilation des données par sexe. De nombreuses bases de données régionales créées à des fins administratives ne sont pas pourvues de la variable sexe^[9]. C'est notamment le cas des bases de données sur les taxis bruxellois, les permis d'urbanisme, les voyages en transport public (STIB), etc. Ces bases de données n'ont pas été conçues à l'origine pour la production de statistiques, même si elles sont aujourd'hui, de plus en plus sollicitées à cet effet.

Dans d'autres cas, c'est le mode même de collecte des données qui rend difficile l'introduction de la variable sexe. Ainsi, pour les enquêtes basées sur des comptages automatiques ou ponctuels d'individus, par exemple les comptages des voyageurs aux sorties de gares, ou dans les transports publics, il est difficile d'estimer correctement la proportion hommes-femmes avec les méthodes actuelles. Il en est de même pour les données de billetterie, par exemple celles relatives aux spectateurs de cinéma et aux visiteurs d'événements publics. Ces méthodes sont considérées approximatives et très souvent, le profil des individus enregistrés n'est pas exploré davantage.

Enfin, dans le cadre de certaines enquêtes nationales, la ventilation par sexe ne peut être réalisée à cause de la taille réduite de l'échantillon bruxellois. Il s'agit notamment de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Dans cette enquête, il est difficile de produire des statistiques pour la Région de Bruxelles-Capitale en fonction du sexe et/ou des autres caractéristiques spécifiques des individus pour des raisons de qualité et de confidentialité.

Des efforts pour améliorer la disponibilité

Ce point présente quelques pistes d'amélioration de la ventilation par sexe des données statistiques bruxelloises.

Concernant les statistiques produites sur base des sources administratives, un travail nécessaire d'amélioration des bases de données pour intégrer une variable relative au sexe peut être envisagé. L'ajout d'une telle variable dans une base de données existante représente un effort supplémentaire de collecte de données, qui doit être planifié et budgété de manière réaliste et en fonction des ressources des administrations concernées. Dans le contexte actuel, il est difficile d'envisager une évolution rapide pour ces cas de figure. Par contre, il est de première importance de s'assurer, pour les nouvelles bases de données (entre autres dans le cadre du transfert de nouvelles compétences aux régions au terme de la sixième réforme de l'état) que la dimension de genre soit intégrée dès le départ. L'introduction d'une variable relative au sexe aura en effet un coût tout à fait marginal dans ce cadre. Une plateforme d'échange et de concertation entre acteurs statistiques et administratifs au sein de la Région de Bruxelles-Capitale apparaît indispensable pour assurer la réalisation de cet objectif.

Concernant les statistiques produites à partir des enquêtes, plusieurs axes de travail peuvent être envisagés. L'augmentation des échantillons bruxellois au sein de certaines enquêtes nationales est en cours de négociation par l'IBSA, de manière à permettre certains croisements, notamment avec la dimension de sexe. Dans le même but, des expériences de traitement conjoint de plusieurs années d'enquêtes pour augmenter artificiellement la taille de l'échantillon sont en cours d'évaluation. C'est le cas notamment de l'enquête SILC et de l'enquête sur le budget des ménages. Par ailleurs, l'IBSA participe au sein du Conseil Supérieur de la Statistique à une réflexion sur la formulation et le mode de collecte de données pour les enquêtes auprès des ménages, de manière à accroître les possibilités de production de statistiques ventilées par sexe sur base de leurs résultats. Enfin le couplage de données d'enquêtes avec celles de sources administratives est une solution privilégiée par la DGSIE pour améliorer l'information disponible à partir de ces enquêtes sans augmenter la charge des répondants et le coût de production des données statistiques.

Conclusion

En définitive, la mise en œuvre du gender mainstreaming en matière statistique requiert une plus grande collaboration entre les fournisseurs et utilisateurs de statistiques, ainsi qu'une expertise en genre pour l'accompagner. En retour, elle représente également une opportunité majeure pour améliorer l'appareil statistique public en questionnant systématiquement les méthodes de collecte et de traitement de données.

Pour les fournisseurs, l'intégration du genre dans les statistiques implique de collecter et traiter les données statistiques de manière à réduire au maximum les éventuels biais et lacunes de genre et à les rendre systématiquement disponibles. Pour les organismes qui diffusent et valorisent ces données, comme l'IBSA, une attention particulière doit être accordée quant à la manière de présenter ces données afin d'atteindre tous les utilisateurs. Il importe dès lors d'élargir la réflexion sur le genre à l'ensemble de la statistique publique, afin de disposer progressivement d'un nombre de plus en plus important de données statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de genre.



Bibliographie

- Groupe de travail « Genre et Statistiques » du Conseil supérieur de Statistique, 2013, Rapport annuel 2012, Bruxelles.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2007, Manuel pour la mise en œuvre du gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge, Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2011, Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre. Deuxième édition. Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- Le Monde selon les femmes, Actualisation et réédition 2012, Les essentiels de genre 01. Concepts de base, Bruxelles, Le Monde selon les femmes.
- MEULDERS, Danièle, O'DORCHAI, Síle, AVANZO, Sébastien et CLESSE Stéphane, 2013, Rapport final : Inventaire et analyse des données ventilées par sexe et des indicateurs de genre au niveau fédéral belge. Bruxelles, Département d'Économie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Cellule Égalité des Chances, 2013, Les statistiques de genre au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Note informative, Bruxelles.
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Cellule Égalité des Chances, 2013, Rapport sur les initiatives prises par le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Rapport Pékin 2012, Bruxelles.
- MOSER, Annalise, 2007, Genre et indicateurs. Panorama. Brighton, Institute of Development Studies, University of Sussex.
- Région de Bruxelles-Capitale, 29 mars 2012, Ordonnance portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Moniteur belge, 13.04.2012.
- SCOTT, Joan, W., 1986, Gender: a useful category of historical analysis, Bloomington, American Historical Review, Vol. 91, No. 5. (December, 1986), pp. 1053-1075.
- United Nations, Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women, 2002, Gender mainstreaming An Overview, New York, United Nations.
- United Nations Economic Commission for Europe, Group of Experts on Gender Statistics, 2012, Report of the Work Session on Gender Statistics. March 2012, Geneva, UNECE.



Glossaire et abréviations

- Actiris** : Office Régional Bruxellois de l'Emploi
- BCSS** : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
- DGSIE** : Direction générale Statistique et Information économique
- IBSA** : Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
- ONSS** : Office National de Sécurité Sociale
- SILC** : Study on Income and Living Conditions
- SLRB** : Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale
- STIB** : Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
- TIC** : Technologies de l'information et de la communication
- UNECE** : United Nations Economic Commission for Europe

NOTES

[1] Le Monde selon les femmes, 2012, p. 7.

[2] United Nations, Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women, 2002, p. 21.

[3] Dans la plupart des cas, la répartition par niveau dans l'administration publique est liée au diplôme le plus élevé obtenu. Le niveau A correspond à un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur de type long, le niveau B à un diplôme d'enseignement

supérieur de type court, le C à celui de l'enseignement secondaire supérieur, le D à celui d'enseignement secondaire inférieur et le niveau E correspond à un diplôme primaire ou à un sans diplôme.

[4] Définition traduite de l'anglais par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2007, p. 41 et voir aussi « United Nations, The World's Women 2005 Progress in Statistics ».

[5] Groupe de travail créé en décembre 2011 et piloté par l'Institut pour l'égalité des femmes

et des hommes et la DGSIE. Il a pour objectif de vérifier la disponibilité des statistiques ventilées par sexe et le calcul des indicateurs de genre, et d'analyser les éventuels biais et déformations pouvant survenir lors de la collecte et du traitement des données.

[6] MEULDERS, Danièle, O'DORCHAI, Síle, AVANZO, Sébastien et CLESSE Stéphane, 2013, p. 385.

[7] On observe que deux tiers des personnes de référence des ménages du Registre national sont de sexe

masculin (Rapport 2012 du Groupe de travail « Genre et Statistiques » du Conseil supérieur de Statistique).

[8] On parle de proxy si un autre membre du ménage ou une autre personne répond au questionnaire d'enquête à la place de la personne répondante de l'enquête, ce afin d'éviter la non-réponse.

[9] Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Cellule Égalité des Chances, Note informative, 2013.